

Mme Stéphanie Yon-Courtin
Membre du Parlement européen
Vice-présidente de la commission de la Pêche
Conseillère régionale de Normandie

M. Costas KADIS
Commissaire européen à la pêche et à l'Océan

Bruxelles, mardi 11 novembre 2025

Objet : Urgence d'une réponse européenne face à la surexploitation du maquereau par certains États tiers et soutien aux pêcheurs et flottes de l'UE affectés

Cher Commissaire,

Comme vous le savez, la pêche au maquereau se trouve dans une situation critique. Le dernier avis scientifique du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) recommande une réduction de 70 % des possibilités de pêche de maquereau pour 2026, faisant suite à une réduction de 33% en 2025.

Cette situation intervient alors que certains États côtiers non européens, comme la Norvège, l'Islande ou les îles Féroé, continuent de pratiquer une surexploitation irresponsable des stocks de maquereau. Ces mêmes États s'attribuent des quotas de pêche dépassant largement les recommandations scientifiques, rendant impossible tout accord de partage équilibré avec l'Union européenne.

Dans le même temps, les pêcheurs européens ont réalisé de nombreux efforts pour exploiter le stock de maquereau de manière durable, en respectant les Totaux Admissibles de Captures (TAC) et les recommandations scientifiques. Aujourd'hui, ils subissent injustement les conséquences du comportement de certains États qui ne respectent pas les règles du jeu. Pour nos professionnels de la pêche, cette situation est intenable et inacceptable.

Par ce courrier, je tiens à vous interpellier sur les gaves répercussions de cette situation et d'une nouvelle baisse des TAC de maquereau pour la filière pêche européenne.

Dans certains États membres et territoires, comme dans ma région en Normandie, cette situation va conduire à une nouvelle baisse de la production et du chiffre d'affaires de notre flotte de pêche, et pourrait même entraîner des plans de sortie de flotte.

Je vous appelle donc à entreprendre une réponse ferme de l'Union européenne, à la fois dans les négociations avec les États côtiers et dans l'utilisation de notre arsenal législatif.

Nous venons justement d'adopter la révision du règlement prévoyant des mesures à l'encontre des pays tiers pratiquant une pêche non durable sur les stocks halieutiques d'intérêt commun.

Comme vous le savez, ce règlement nous permet, entre autres, d'imposer des restrictions quantitatives sur les importations de poissons d'un stock d'intérêt commun qui ont été capturés sous le contrôle d'un pays autorisant une pêche non durable, ainsi que sur les importations de produits de la pêche constitués de ces poissons.

Je vous appelle donc à activer sans délai toutes les mesures prévues par notre législation européenne, afin d'identifier les États tiers responsables de surpêche, et de prendre toutes les mesures nécessaires à leur encontre, y compris les restrictions commerciales.

Enfin, compte tenu de l'urgence, j'invite la Commission européenne à considérer et approuver, en lien avec les autorités nationales, toutes les options de dispositifs de soutien et d'indemnisation des pêcheurs et navires de l'UE les plus dépendants de la pêche au maquereau.

Cher Commissaire, je sais que je peux compter sur votre engagement et votre détermination.

Vous remerciant pour votre attention.

Très cordialement,

Stéphanie Yon-Courtin

